Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20261012-2026OCTOBRE69-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALDE LA COMMUNE DE TRÉDIAS
SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026

: :

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**
Nombre de conseillers en exercice : **15, Présents : 13 Votants : 14**
Date de convocation et affichage **: 5 octobre 2026**
Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Serge ROCHARD, Nicolas PLESTAN, Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Kévin LEROUX, Enzo ROUILLE, Joseph POIRAUDEAU, Béatrice SOURISSEAU, Cécilia LEBRET.**
Absentes : **Florence DELALANDE, Claude BOURDON (pouvoir à Joseph POIRAUDEAU)**
A été désignée secrétaire de séance **: Stéphanie RENOUVEL**

ORDRE DU JOUR : Approbation du Procès-verbal du 20 juillet 2026-RÉVISION CARTE COMMUNALE : Choix d'un cabinet d'urbanisme. - BÂTIMENTS : Ecole – *Salle des Fêtes* : Nouveau devis entretien toiture. Devis Nettoyage hottes. *Salle polyvalente* : Devis renouvellement extincteurs. *École* : Confort thermique de la classe (étude de trois solutions). *Cimetière* : Affectation d'un bâtiment en tant qu'ossuaire. *Devis* Aménagement ossuaire Colombarium Jardin du souvenir. P*rojet local chasseurs.* RESSOURCES HUMAINES : *Cantine Scolaire* : Mutualisation de la préparation des repas avec Mégrit. *Poste d'agent technique* : Recrutement d'un agent. BUDGET-FINANCES : Lamballe *Terre et Mer* : Approbation du rapport de la CLECT. *Budget* : Décisions modificatives. *Demande de subventions :* Classe ULIS – voyage scolaire. AMF : Communes sinistrées par les incendies. VOIRIE : Curage 2026. Voirie Rurale LTM – Complément (revêtement) QUESTIONS DIVERSES.

Séance du 12 octobre 2026 -2026-069 Objet **: BÂTIMENTS : Cimetière affectation d'un bâtiment en tant ossuaire**

Madame la Maire rappelle, qu'en vertu de l'article L 2223-4 du CGCT, un ossuaire, une fois affecté à cet usage le devient à perpétuité.
Ainsi l'avis des membres de l'assemblée est sollicité sur le projet d'affecter le bâtiment existant dans le cimetière. L'espace utilisé comme ossuaire doit être inviolable, ce qui est le cas en l'espèce : le bâtiment étant construit en dur et équipé d'une porte sécurisée.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, décident, par quatorze voix :

- **D'ÉMETTRE un avis favorable à l'affectation du bâtiment existant dans le cimetière en tant qu'ossuaire.**
- **D'AUTORISER Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**
- .

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

MAIRIE DE TRÉDIAS Côtes-d'Armor

Stéphanie RENOUVEL
Secrétaire de séance